



Agenda 21 – 2017/2020

Acte 2

La stratégie

Ville du Bouscat



Sommaire



1 – Le cadrage de la démarche : du global au local

1.1 Les Objectifs mondiaux de Développement durable

1.2 L'Europe et le Développement durable

1.3 La Stratégie Nationale

1.4 Les collectivités territoriales

2 - L'Agenda 21 du Bouscat de l'acte 1 à l'acte 2

2.1 Rappel de la démarche

2.2 Bilan et perspectives

3 – La Stratégie 2017/2020

3.1 Les principes directeurs

3.2 Les grandes orientations

3.3 La planification

Préambule

La Stratégie a pour objet de donner un cadre d'orientation programmatique pour l'Agenda 21 communal et son projet de territoire. Elle a été élaborée à partir des éléments de bilan présentés dans le rapport de Développement durable 2015, du travail de concertation mené auprès des acteurs impliqués, des citoyens, des élus et services entre 2015 et 2016 et des évaluations externes dont la RSO (responsabilité sociale de l'organisation) en mars 2016.

1 > Le cadrage de la démarche : du global au local

1.1 Les Objectifs mondiaux de Développement durable

1.2 L'Europe et le Développement durable

1.3 La Stratégie Nationale

1.4 Les collectivités territoriales



La définition de la stratégie est une phase essentielle de l'élaboration de l'Agenda 21. En effet, elle permet de définir les grands principes qui orienteront le projet de territoire.

Pour construire cette stratégie, la Ville du Bouscat s'inscrit dans les objectifs définis à l'échelle mondiale et européenne, dans la stratégie nationale et les politiques déclinées au niveau local.

1.1 Les objectifs mondiaux de Développement durable : une feuille de route pour 2030

Septembre 2015, un nouveau programme de Développement durable est adopté à l'ONU pour l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats : l'Agenda 2030. Il est la combinaison de deux agendas de négociations internationales, celui issu des **Sommets de la Terre** (Rio 1992, Rio +20) et **les objectifs du millénaire** pour le Développement. Il s'articule autour de **17 objectifs déclinés en 169 cibles** qui ont comme principes directeurs de :

- lutter contre les inégalités,
- l'exclusion et les injustices, faire face au défi climatique,
- mettre fin à l'extrême pauvreté.

C'est un programme ambitieux mais à la hauteur des enjeux qui engagent les 193 états signataires dans les grands défis des 15 prochaines années.

Les 17 objectifs mondiaux de Développement durable :

- **Éliminer la pauvreté** sous toutes ses formes et partout dans le monde
- **Éliminer la faim**, assurer la **sécurité alimentaire**, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Permettre à tous de **vivre en bonne santé** et promouvoir **le bien-être de tous** à tout âge
- Assurer l'accès de tous à une **éducation de qualité**, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Parvenir à l'égalité des sexes et **autonomiser toutes les femmes et les filles**
- **Garantir l'accès de tous à l'eau** et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables**, durables et modernes à un coût abordable
- **Promouvoir une croissance économique** soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Faire en sorte que **les villes et les établissements humains soient ouverts à tous**, sûrs, résilients et durables
- Etablir des modes de **consommation et de production durables**
- Prendre d'urgence des mesures pour **lutter contre les changements climatiques** et leurs répercussions

- Conserver et **exploiter de manière durable les océans, les mers** et les ressources marines aux fins du Développement durable
- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, **gérer durablement les forêts**, lutter contre la désertification, enrayer **et inverser le processus de dégradation des terres** et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Promouvoir l'avènement de **sociétés pacifiques et ouvertes à tous**, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces
- Renforcer les moyens de **mettre en œuvre le partenariat mondial pour le Développement durable** et le revitaliser.

Le suivi des objectifs de ce programme se fait au « Forum politique de haut niveau », créé lors du sommet de Rio, instance où se réunissent les ministres, et tous les quatre ans, les chefs d'états.

1.2 L'Europe et le Développement durable

L'Union Européenne est engagée dans une stratégie de Développement durable depuis 2001 autour de 4 grandes priorités :

- Le changement climatique
- Le transport durable
- La santé publique
- La préservation et gestion des ressources naturelles.

En 2006, une révision de la stratégie a permis d'identifier 3 défis prioritaires :

- La production et la consommation durables
- L'inclusion sociale, la démographie et la migration
- Les défis mondiaux de la pauvreté et du Développement durable

Et 2 sujets transversaux pour une société du savoir :

- L'enseignement et la formation
- La recherche et le développement.

1.3 La Stratégie Nationale

Après la Stratégie Nationale de Développement durable 2003-2008 et 2010-2013, la France franchit un cap avec la Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable (SNTEDD) 2015-2020 adoptée en février 2015.

La SNTEDD repose sur 3 grands piliers :

- ❖ **Définir une vision à l'horizon 2020 d'une société plus sobre**
- ❖ **Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte :**
- ❖ **Favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous :**

Ces grands principes directeurs sont déclinés en 9 axes stratégiques.

« ...Ce cadre stratégique est un outil essentiel au service de la cohérence de l'action de l'État sur le territoire (...). Il a vocation à être utilisé par les partenaires locaux et tout particulièrement les collectivités locales, aux rôles renforcés par la nouvelle organisation du territoire. Ces dernières, avec l'appui des services de l'État, poursuivront l'élaboration et le déploiement de territoires à énergie positive pour une croissance verte, de projets territoriaux de développement durable et d'Agendas 21 locaux ». *Extrait SNETDD, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.*



1.4 Les collectivités territoriales

A l'échelle locale, l'engagement des collectivités se traduit par des démarches volontaires et réglementaires en matière de Développement durable. La **Région Nouvelle Aquitaine**, pour sa part, est engagée depuis 2012 dans un **Schéma Régional Climat, Air et Energie (SRCAE)** et un Agenda 21 Régional. **Le Département de la Gironde**, quant à lui, a été reconnu comme 1^{er} département écologique de France en 2015 et a adopté **son 3^{ème} Agenda 21**. Enfin, au niveau intercommunal, **Bordeaux Métropole** mène, depuis plusieurs années, une démarche de mobilisation et d'animation du territoire en faveur du Développement durable à travers notamment le Plan Climat Energie avec le label Cit'ergie obtenu en 2013, sa démarche **Territoire à Haute Qualité de Vie**, le **2^{ème} Agenda 21** en cours ou encore le pilotage du Défi des Familles à Energie Positive, outil de mobilisation grand public.

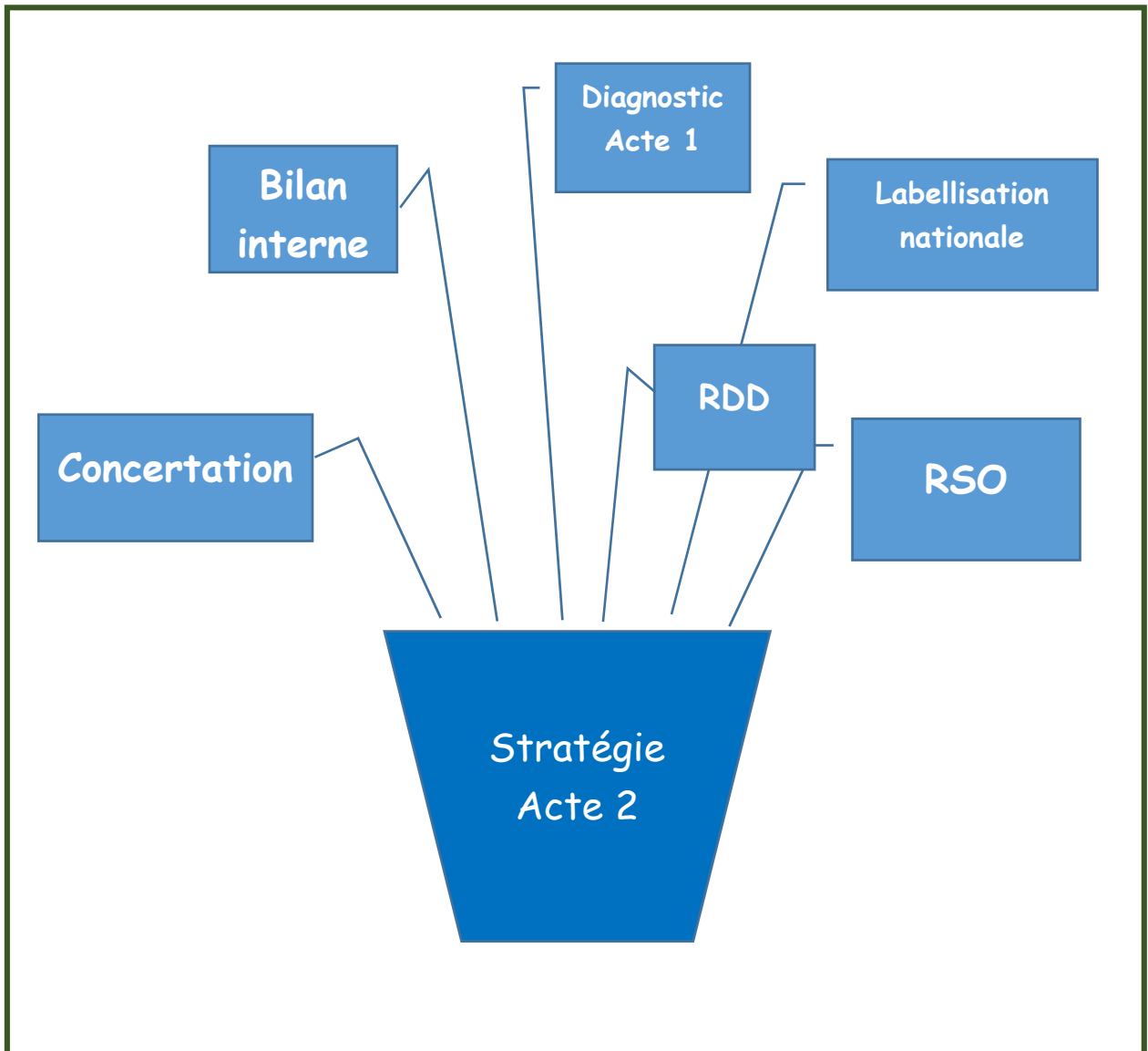
La France compte aujourd'hui plus de 930 Agendas 21 locaux, ce qui correspond à 8 557 communes et un peu plus de 46 % de la population. Parmi ces programmes locaux, 355 ont obtenu la reconnaissance ministérielle « Agenda 21 local France ».

Ces chiffres illustrent bien la dynamique de Développement durable au cœur des territoires.

2 > L'Agenda 21 du Bouscat de l'acte 1 à l'acte 2

2.1 Rappel de la démarche

2.2 Bilan et perspectives



2 – L'Agenda 21 de l'acte 1 à l'acte 2

2.1 Rappel de la démarche

Né en 2009, l'engagement de la Ville du Bouscat en matière de Développement durable s'est concrétisé par l'adoption en avril 2012 de l'Agenda 21 communal. Ce premier programme d'actions a fait l'objet d'une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire : diagnostic du territoire, définition de la stratégie, élaboration du programme d'actions, suivi et évaluation.

➤ *Définition de la Stratégie*

Le cadre stratégique s'est construit au sein de la Mairie, par un travail collectif des élus et des services autour d'une volonté forte de rendre l'Agenda 21 lisible et accessible, « à portée de main ». Quatre axes stratégiques ont été identifiés et déclinés en dix sept objectifs qui répondaient à la fois aux enjeux propres du Bouscat et aux 5 finalités et éléments de démarche du Développement durable.

Les 4 axes stratégiques :

Axe 1 : Une ville qui améliore durablement son cadre de vie

Axe 2 : Une ville qui favorise le lien, les échanges et la solidarité

Axe 3 : Une ville qui développe une vie économique responsable

Axe 4 : Une ville qui encourage l'implication de tous et les coopérations

Par ailleurs, 3 principes directeurs transversaux ont été déterminés :

- La lutte contre le changement climatique,
- L'amélioration continue,
- Du global au local.

➤ *Elaboration du programme d'actions*

La stratégie s'est concrétisée par le programme d'actions de l'Agenda 21 – 2012/2015 autour de 52 actions, dont 12 actions phares et 28 actions « coup de cœur ».

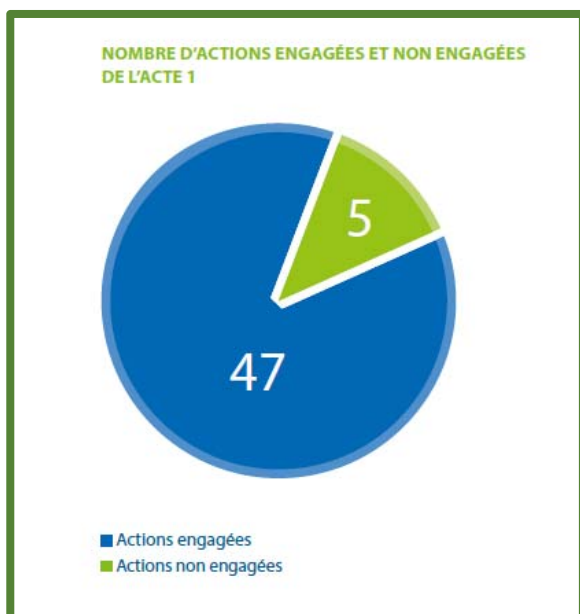
2.2 Bilan et perspectives

Les grandes orientations de l'acte 2 sont issues du travail sur le bilan de l'acte 1 et la prospective pour 2020, mené entre 2015 et 2016. Celui-ci s'est articulé autour d'un **bilan interne**, d'une **large concertation** des acteurs du territoire, de la population et des agents de la Ville, et d'une **évaluation externe**, à travers le dossier de reconnaissance ministérielle et la RSO.

2.2.1 Le bilan interne

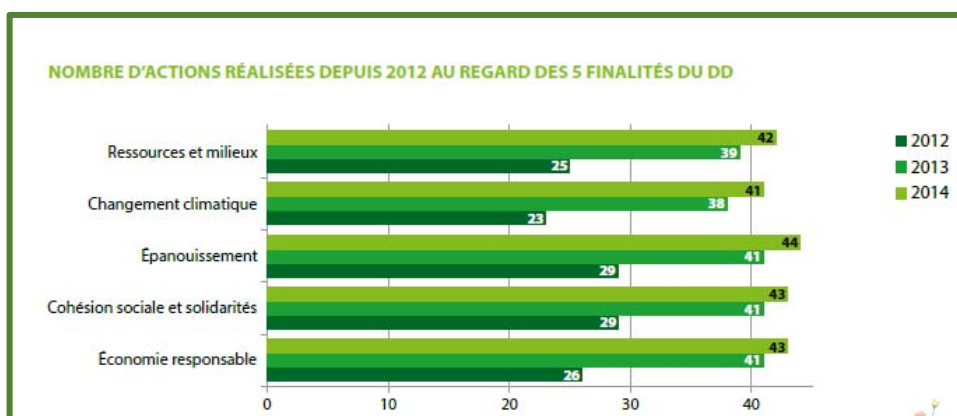
Cette phase de bilan a été déroulée en 2015 avec les services, par la collecte d'éléments quantitatifs (indicateurs) des fiches actions, et qualitatifs autour d'entretiens avec chacun des services pilotes. L'ensemble de ces éléments de bilan ont été présentés dans le Rapport de Développement durable 2015, outil d'évaluation continue de la démarche depuis 2012.

➤ Taux de réalisation : plus de 90%



LES 5 ACTIONS NON ENGAGÉES

- > Action 1 : Mettre en place un plan de déplacement d'administration
- > Action 14 : Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments communaux
- > Action 17 : Reconversion des quartiers Est en quartiers durables
- > Action 24 : Lutte contre la précarité énergétique
- > Action 36 : Sensibiliser les entreprises et commerces au Développement durable



➤ **Bilan par axe**

Axe 1 : Une ville qui améliore durablement son cadre de vie

Rappel diagnostic 2012 : Le Bouscat possède déjà un cadre de vie apprécié et jugé de qualité. La commune souhaite poursuivre son amélioration et son ancrage dans les enjeux du Développement durable, avec la valorisation et la mise en lien des espaces naturels et de biodiversité et le soutien à la pratique de jardinage. Les actions d'amélioration s'inscriront dans un objectif de préservation des ressources, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans la recherche d'un environnement sain. Les actions initiées sur les nouvelles pratiques d'écomobilité sont à pérenniser et à amplifier.

6 objectifs :

- Préserver la biodiversité et la nature en ville
- Réduire les consommations et préserver les ressources
- Diversifier les modes de déplacement
- Penser un environnement respectueux de la santé
- Accompagner les mutations de la ville par un aménagement durable
- Développer les pratiques de jardinage et de maraîchage



Chiffres clefs Axe 1

8% d'économies d'énergie réalisées sur l'éclairage public entre 2012 et 2014

100 % des chantiers engagés dans une démarche de chantier propre

20 % de produits bio en restauration collective

7 espèces amphibiens et reptiles protégés et recensés au Bois du Bouscat

1 labellisation du Bois du Bouscat en refuge LPO (Ligue de protection des

L'axe 1, c'est :

20 actions dont 9 actions

coup de cœur

5 actions phares

Zoom sur des projets structurants de l'axe 1

- Réalisation d'un Bilan Carbone Patrimoine et Services
- Nouveau marché public de nettoyage écologique des bâtiments municipaux
- Les projets de Nature partagée (jardins partagés, rucher associatif, site du verger) et le Bois du Bouscat



➤ **Bilan par axe**

Axe 2 : Une ville qui favorise le lien, les échanges et la solidarité

Rappel diagnostic 2012 : Le Développement durable vise à ce que chaque être humain vive dignement, dans un environnement social de qualité. Le Bouscat se caractérise par une population hétérogène en termes de revenus ou de classe d'âge. Des initiatives sont donc à renforcer et des opportunités à saisir pour rapprocher les personnes de classes sociales différentes d'une part, les différentes générations d'autre part. L'animation de la ville et la solidarité participeront à renforcer le lien social, en intégrant les enjeux du Développement durable. La lutte contre l'isolement et contre le développement de la précarité des publics les plus fragiles passera notamment par le renforcement de l'accessibilité aux services, aux lieux publics mais aussi à l'information et à la culture.

4 objectifs :

- Lutter contre l'isolement et la précarité
- Développer la mixité intergénérationnelle et sociale
- Favoriser l'accessibilité de tous aux services
- Inscrire le Développement durable dans l'animation de la ville



Chiffres clefs Axe 2

49 agents ayant suivi **des formations** en lien avec **l'accueil de personnes handicapées**

Plus de **185 personnes** ont utilisé le dispositif « **une place achetée = une place offerte** » à la saison culturelle

34 % de financement de la caisse

d'allocations familiales sur la CTG dédié aux actions A21 en 2013

3 000 verres réutilisables mis à

disposition sur les manifestations

420 kits d'eau distribués

à la population



L'axe 2, c'est :

10 actions dont 6 actions
coup de cœur
3 actions phares

Zoom sur des projets structurants de l'axe 2

- La Création du Pôle de coordination Senior et dépendance
- La culture pour tous et les actions portées par la Médiathèque telles que le portage de livres, les ateliers d'écriture, les rencontres scolaires, entre autres.
- La création du Conseil de la Vie Associative, organe consultatif et représentatif

➤ **Bilan par axe**

Axe 3 : Une ville qui développe une vie économique responsable

Rappel diagnostic 2012 : Le Bouscat est un territoire où l'offre de consommation est importante et où les Bouscatais souhaitent le maintien et le renforcement des commerces de proximité. La collectivité cherchera à mettre en place des conditions plus favorables au développement économique responsable en échangeant avec les acteurs économiques et les partenaires institutionnels et en soutenant les initiatives de consommation responsable. Elle favorisera l'insertion et l'emploi des publics fragiles pour que chacun ait une chance de s'intégrer dans cette « vie économique responsable ».

4 objectifs :

- Favoriser l'insertion et l'emploi des publics fragiles
- Promouvoir les activités économiques durables
- Soutenir la consommation responsable
- Mieux gérer les déchets



Chiffres clefs Axe 3

Politique d'achat durable à la mairie : **200 000 €** consacrés au nouveau marché de nettoyage écologique

9 bornes de récupération de textile

Plus de **1 000 tonnes de déchets verts** collectés en porte à porte par les services techniques en 3 ans

300 composteurs distribués en 2015

12 bornes de collecte de piles installées



L'axe 3, c'est :

8 actions dont 4 actions

coup de cœur

2 actions phares

Zoom sur des projets structurants de l'axe 3

- La mise en place de critères de Développement durable dans les procédures de marché public
- L'ouverture d'un espace de « co-working » mis à disposition et aménagé par la Ville
- La gestion des déchets : collecte des déchets verts, distribution de composteurs, installation de bornes de collecte de piles, charte chantiers propres.

➤ **Bilan par axe**

Axe 4 : Une ville qui encourage l'implication de tous et les coopérations

Rappel diagnostic 2012 : La Mairie s'est déjà engagée dans des actions exemplaires en matière de Développement durable (gestion raisonnée des espaces verts, économie d'énergie, véhicules propres...). La Mairie, qui retient depuis le lancement de la démarche, l'exemplarité comme une de ses finalités, continuera ce travail, en interne, par le Plan d'Eco-Responsabilité et dans les politiques menées. Sur cet axe, l'exemplarité se traduira par l'impulsion que la Ville entend donner de façon continue à la démarche Agenda 21. Seront traitées l'appropriation des principes du Développement durable par tous les services et l'implication de tous à travers différents outils.

3 objectifs :

- Affirmer l'exemplarité de la collectivité
- Éduquer au Développement durable et à l'éco-citoyenneté
- Innover dans la participation et la gouvernance



Chiffres clefs Axe 4

2 villes jumelées avec la Ville du Bouscat
105 jours de formation au Développement durable
500 guides éco gestes distribués aux agents en 2014
95 % des agents de la collectivité
couverts par le **contrat groupe**
prévoyance

L'axe 4, c'est :
12 actions dont 7 actions
coup de cœur
2 actions phares



Zoom sur des projets structurants de l'axe 3

- L'adhésion de la Mairie au Comité National d'Action Sociale
- Le Plan d'éco-responsabilité interne et la mobilisation de la collectivité sur des actions d'exemplarité
- L'ouverture au public de La Source, Médiathèque, Maison de la Vie Associative et Maison de la Vie Ecocitoyenne

- **Mai 2016 : La concertation citoyenne lors du Forum Citoyen du 31 mai**

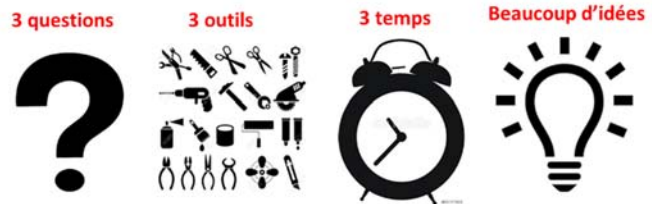
Une soirée de co-construction a été organisée sur le bilan et les grandes orientations dans une ambiance conviviale et un mode d'animation dynamique. Après un accueil par la Compagnie artistique, les habitants ont participé à des ateliers collaboratifs, par groupe, autour de trois des axes de l'Agenda 21 : **le cadre de vie, le lien social et la solidarité, le développement d'une économie responsable.**

Les participants se sont exprimés selon **trois techniques d'animation** combinées aléatoirement à ces axes afin de diversifier les approches.

➔ **Production d'idées**

➔ **Coresponsabilité**

➔ **Bricolage**



- **Juin/Juillet : La concertation avec les acteurs du territoire, les « Chantiers Agenda 21 »**

Les acteurs concernés – partenaires institutionnels, associations, entreprises – ont été consultés en deux temps, Chantiers 1 et 2 :

➔ **Chantier 1/Forum des métiers :**

- Se rencontrer, se connaître et échanger sur le développement durable
- Partager le bilan 2012-2015 de l'Acte 1 de l'Agenda 21 du Bouscat lors de débats collectifs

➔ **Chantier 2/Cahier des charges :**

- Co-construire le cahier des charges de la politique territoriale de développement durable 2017/2020 : méthodologie et contenu.

Les acteurs devaient répondre à plusieurs grandes questions, sur la méthode : Quels sont pour vous les axes et les grandes orientations du prochain Agenda 21 ? Quelles sont les actions existantes sur la commune qu'il faudrait intégrer à l'Agenda 21 selon chaque axe ? Et sur le contenu, Comment mobiliser la population sur l'Agenda 21 ? Comment associer les acteurs à l'Agenda 21 (actions et suivi) ? Quel format pourrait prendre l'Agenda 21 ? Comment évaluer et suivre l'Agenda 21 ?

- **Juillet 2016 : La restitution lors de la Réunion publique « Habiter / Se déplacer / Vivre au Bouscat demain ».**

2.2.3 L'évaluation externe



➤ La Reconnaissance Nationale de l'Agenda 21 municipal

obtenue en février 2013 par la labellisation « Agenda 21 local France », fait partie des premiers éléments d'évaluation du projet de Développement durable de la Ville. Cette reconnaissance s'est appuyée sur une expertise regroupant grille de lecture du projet et entretiens téléphoniques. Les recommandations ainsi données à la Ville ont constitué un élément moteur pour la poursuite des actions. **Les points relevés par le Ministère :**

> les points forts

- Un projet global et dynamique dans sa démarche d'élaboration et les actions proposées
- L'ancrage dans le territoire
- Un projet territorial fédérateur

> les points de progrès :

- concrétiser en termes d'évaluation et d'amélioration continue, les 1ères pistes esquissées
- établir un plan d'actions annuel
- approfondir la réflexion sur les enjeux prioritaires
- poursuivre la dimension participative en phase de mise en œuvre

- **La Responsabilité Sociétale des Organisations, (RSO)**, mesure la contribution d'une entreprise, collectivité ou tout autre acteur, au Développement durable sous le prisme de sa responsabilité environnementale, sociale et économique. La Ville du Bouscat s'est lancée en mars 2016 dans l'évaluation AFAQ 26 000 menée par l'AFNOR. Le niveau obtenu est de 550 points sur 1000. Cette mesure de niveau 3 (sur 4) correspond à un **niveau dit « Confirmé »**. L'évaluation portait sur 10 critères et 68 sous critères. Le rapport de l'AFNOR remis à la Ville a permis d'identifier pour chaque critère les actions à pérenniser et celles à améliorer. Ce document est un outil socle qui a nourri le cadrage stratégique de l'acte 2. **Les points relevés par l'AFNOR :**

✓ L'évaluation des pratiques :

> 3 points forts

- Prise en compte de l'environnement
- Urbanisme et aménagement
- Services aux populations

> 2 points de progrès :

- Vision et gouvernance
- Gestion interne



✓ L'évaluation des résultats :

> 3 points forts

- Modes de production et de consommation responsables
- Epanouissement des êtres humains
- Changement climatique

> 2 points de progrès :

- Biodiversité, ressources
- Cohésion sociale et solidarité

Synthèse Bilan acte 1 – la démarche



Points forts

- Un diagnostic de territoire
- Une démarche co-construite avec les parties prenantes
- Une stratégie claire
- 49 actions engagées sur 52
- Une diffusion de la culture DD au sein de la collectivité
- Une évaluation RSO : niveau CONFIRME
- La labellisation nationale

Points d'amélioration

- Une approche trop marquée par l'action
- La dimension environnementale très prégnante
- Les outils d'évaluation et transparence des données complexes
- La communication et le sens des messages trop orientés environnement.

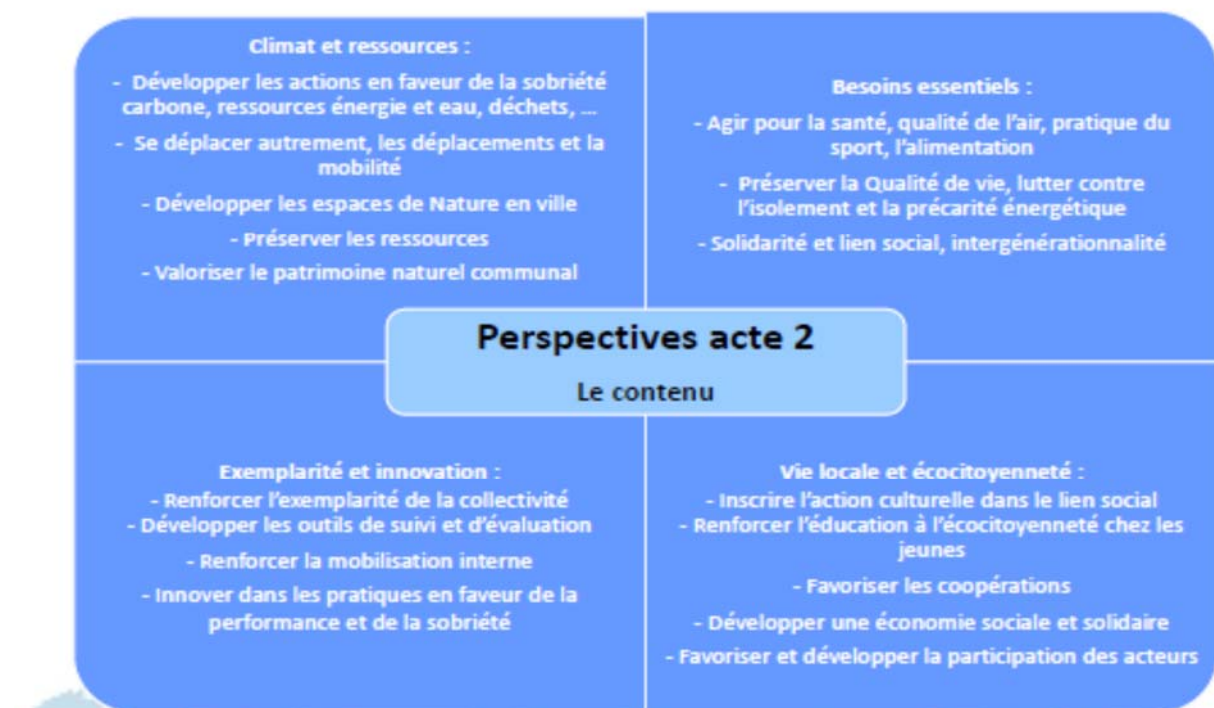


Synthèse bilan acte 1 – les idées

Extrait d'idées recueillies :

Juillet/Octobre 2015 Bilan interne avec les services
Janvier/Mars 2016 Evaluation RSO
Avril/Mai /juin2016 Consultation population et Forum
Juin/juillet 2016 Chantiers acteurs
Juin/juillet 2016 Formation agents et ateliers bilan/idées

- « Améliorer les déplacements
- Développer les espaces de Biodiversité en ville et appropriation de la rue par les habitants
- Travail sur l'alimentation responsable et le gaspillage alimentaire en restauration collective
- Mener des actions auprès du public jeune, adolescent
- Associer les enfants comme vecteur de sensibilisation et force de proposition (Agenda 21 des enfants)
- Lutter contre l'isolement
- Etayer et démocratiser l'offre culturelle
- Développer la vie des quartiers
- Lutter contre la précarité énergétique
- Développer, favoriser l'économie locale, solidaire et collaborative, l'ESS en général,
- Associer la population et les acteurs
- Lutter contre le changement climatique »

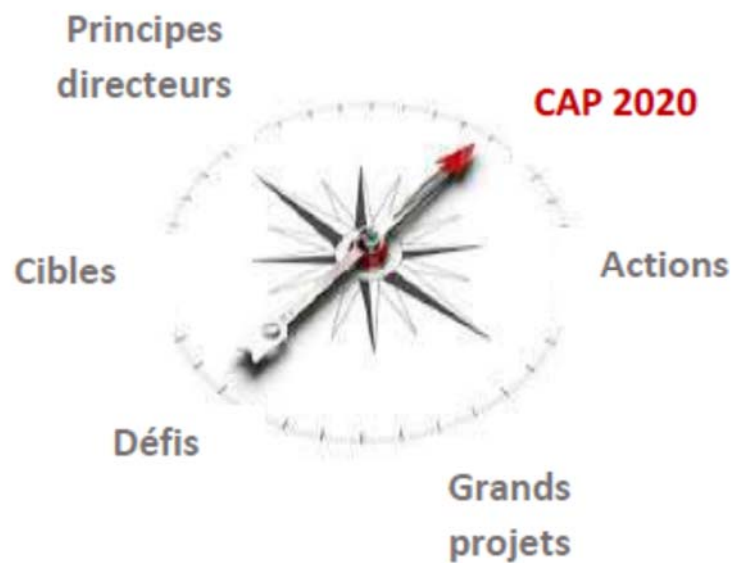


3 > La Stratégie 2017/2020

3.1 Les principes directeurs

3.2 Les grandes orientations

3.3 La planification



3 – La Stratégie 2017/2020

3.1 Les principes directeurs

Après trois ans d'actions et un premier programme qui a permis de structurer la démarche et d'intégrer le Développement durable au projet de territoire, l'Agenda 21 du Bouscat entre dans une nouvelle phase. Les éléments de bilan ont permis de dresser les orientations de cet acte 2 et d'en déterminer le cadre stratégique. Trois principes directeurs ont été retenus pour l'Agenda 21, fixant « le cap » du nouveau programme d'actions pour 2020.

Les 3 principes directeurs :

- ❖ **La RSO et les 5 finalités nationales comme fils conducteurs**
- ❖ **Un projet de territoire ouvert et co-piloté**
- ❖ **La mesure du Développement durable dans les politiques sectorielles**

3.1.1 La RSO et les 5 finalités comme fils conducteurs



➤ *La Responsabilité Sociétale*

« Pour faire suite à son premier Agenda 21 2012/2015, la Ville du Bouscat a souhaité bénéficier, en 2016 d'une évaluation de ses pratiques et de ses résultats selon le référentiel ISO 26000, fondé sur les 7 principes et les 7 questions centrales de la RSO. Les conclusions de l'évaluation présentées dans le rapport nourriront la réflexion de la collectivité pour contribuer à élaborer l'Acte 2 de l'Agenda 21 voulu « augmenté » ».

Extrait du rapport RSO, AFNOR, avril 2016.

L'évaluation RSO est un outil complémentaire de l'Agenda 21 et de mise en cohérence de l'action publique. La RSO n'est donc pas une action en tant que telle mais bien un fil directeur qui guide les organisations dans le sens d'une amélioration continue en matière de Développement durable. Le rapport RSO remis à la Ville en avril 2016 et ses préconisations serviront de repères structurants pour les services lors de la mise en œuvre ou le renforcement des actions. A ce titre, la RSO ressort comme un des éléments fondateur et accélérateur de l'acte 2.

➤ *Le cadre de référence national*

La Ville du Bouscat inscrit en principes transversaux de sa stratégie les 5 finalités du Développement durable. La loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010 fixe un cadre de référence pour l'élaboration des programmes locaux qui doivent répondre de manière concomitante à 5 finalités de développement :

- La Lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Et à 5 éléments de démarche :

- L'organisation du pilotage,
- La participation des acteurs du territoire,
- La stratégie d'amélioration continue,
- L'évaluation partagée,
- La transversalité de la démarche.

3.1.2 Un projet de territoire ouvert et co-piloté



Au-delà du cadre de référence qui énonce la participation des acteurs du territoire comme élément à part entière de la démarche Agenda 21, la Ville du Bouscat a souhaité ancrer la gouvernance en un principe et un projet qui se déclinera en actions. En effet, un projet de territoire ouvert constitue l'opportunité pour la Ville d'identifier les différentes démarches de Développement durable engagées, de les valoriser et d'en faire un outil structurant pour l'ensemble de la démarche Agenda 21.

Le principe d'ouverture et de co-pilotage permettra aux acteurs impliqués de prendre pleinement part à l'Agenda 21 communal en y inscrivant leur propre projet ou en intégrant un groupe de pilotage. En outre, cet élément sera un facteur de mobilisation continue sur le territoire et engagera les contributeurs dans une démarche proactive. Ce principe se veut fédérateur autour d'une gouvernance partagée pour une dynamique collective autour de l'Agenda 21.

3.1.3 La mesure du Développement durable dans les politiques sectorielles



L'Agenda 21 n'a pas pour objet de reprendre et d'intégrer l'ensemble des politiques sectorielles de la Ville dans son programme d'actions. En revanche l'intégration du Développement durable comme axe stratégique de ces différentes politiques est un élément fondateur. La mesure du Développement durable permettra d'évaluer la contribution de chaque segment de l'administration au projet de territoire et de fournir des repères aux services dans la mise en œuvre de leurs actions.

Ainsi, le périmètre de l'Acte 2 de l'Agenda 21 sera ciblé sur des objectifs stratégiques propres. Une vigilance particulière a été portée sur l'innovation des projets intégrés à l'Agenda 21 et non la duplication de démarches qui font l'objet par ailleurs d'un programme d'évaluation.

La mesure du Développement durable marque la volonté de la Ville d'inscrire l'action publique dans une démarche de qualité, de performance et d'exemplarité.

3.2 Les grandes orientations

La mise en œuvre de l'acte 2 « augmenté » et guidée par ces trois principes directeurs, va s'appuyer sur une stratégie de planification. Elle s'articule autour de :

- **Cibles : qui ?** ce sont les acteurs qui portent l'Agenda 21. Deux cibles sont retenues :
 - Une cible **Territoire durable** : les citoyens, les acteurs impliqués du territoire, la Ville.
 - Une cible **Ville responsable** : les élus et services de la ville et les partenaires.

- **Défis : quoi ?** Ce sont les axes de travail prioritaires.
- **Objectifs stratégiques** : Ce sont les finalités et les buts à atteindre pour chaque défi selon une planification définie.
- **Grands projets : pour quoi ?** Ce sont les sujets à traiter pour répondre aux objectifs stratégiques.
- **Objectifs opérationnels** : Ce sont les buts à atteindre pour chaque Grand projet et action.
- **Actions : comment ?** Ce sont les moyens qui vont être mis en œuvre pour répondre aux objectifs opérationnels.

Descriptif :

Le Défi Qualité de vie urbaine s’inscrit dans un contexte métropolitain et communal en constante évolution notamment autour du développement urbain et des déplacements, et doit répondre de façon concomittante aux enjeux de Développement durable et de préservation de la qualité de vie des Bouscatais. Ainsi, les objectifs de ce défi doivent-ils permettre de conforter l’urbanisme dans une approche durable, d’ancrer les déplacements doux dans le quotidien de l’ensemble des acteurs du territoire, de poursuivre les actions engagées sur la préservation des espaces naturels dans un souci de préservation de la santé et développer les projets de nature partagée créateurs de lien social.

3 objectifs stratégiques du défi :

Objectif 1 : **Accompagner les mutations de la ville**

Objectif 2 : **Maintenir un environnement respectueux de la Santé**

Objectif 3 : **Développer la biodiversité urbaine**

Changement climatique	●	●	●	Enjeux défi/finalités
Milieus et ressources	●	●	●	
Cohésion sociale et solidarité	●	●	●	
Epanouissement des êtres humains	●	●		
Economie responsable	●			

Légende :

- 0 *défi faible sur cette finalité*
- 1 *défi d’accompagnement sur cette finalité*
- 2 *défi contribuant à l’atteinte de cette finalité*
- 3 *défi incontournable pour atteindre cette finalité*

Les 6 grands projets prévisionnels du Défi :

Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3
Urbanisme durable	Santé	Milieus préservés
Déplacements alternatifs	Eco cité	Nature partagée

Descriptif :

L'acte 1 a permis de soutenir une dynamique communale axée sur la solidarité et l'action sociale. Il n'est donc pas nécessaire d'intégrer à l'Agenda 21 des politiques sectorielles (sociale, contractuelles,...) mais d'innover dans l'approche pour, notamment, inscrire la culture dans une démarche plus participative, renforcer la pratique sportive pour un plus grand nombre, accompagner la population à tous les âges de la vie, impliquer tous les publics dans la vie locale par une approche plus transversale et intergénérationnelle.

Les 3 objectifs stratégiques du défi :

Objectif 1 : **Développer l'action culturelle et sportive pour tous**

Objectif 2 : **Accompagner tous les publics dans la vie locale**

Objectif 3 : **Encourager le Vivre ensemble**

Changement climatique				Enjeux défi/finalités
Milieux et ressources				
Cohésion sociale et solidarité	●	●	●	
Epanouissement des êtres humains	●	●	●	
Economie responsable	●	●		

Légende :

- 0** *défi faible sur cette finalité*
- 1** *défi d'accompagnement sur cette finalité*
- 2** *défi contribuant à l'atteinte de cette finalité*
- 3** *défi incontournable pour atteindre cette finalité*

Les 7 grands projets prévisionnels du Défi :

Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3
Culture participative	Solidarités	Implic'anim
Tous au sport	Eco crèches	Implic'asso
		Mix'âge

Descriptif :

L'écocitoyenneté sera un des axes forts de l'acte 2 « augmenté ». En effet, la création de la Maison de la Vie Ecocitoyenne en 2016, ouvre de nouvelles opportunités à la Ville pour donner des éléments de compréhension nécessaires à la sensibilisation au Développement durable, notamment auprès des jeunes, cible prioritaire de ce deuxième volet de l'Agenda 21. Engager et impliquer les citoyens comme les acteurs locaux dans un projet de territoire ouvert autour d'instances de gouvernance partagée, s'ouvrir à l'international en intégrant des projets de coopération, affirmer l'intégration du Développement durable dans l'identité du Bouscat seront également les orientations fondamentales de ce défi.

Les 3 objectifs stratégiques du défi :

Objectif 1 : Renforcer l'éco-citoyenneté et l'éducation au DD

Objectif 2 : Impliquer les acteurs dans le projet de territoire

Objectif 3 : Favoriser les échanges et l'ouverture au monde

Changement climatique	●	●	
Milieus et ressources	●	●	
Cohésion sociale et solidarité	●	●	●
Epanouissement des êtres humains	●	●	●
Economie responsable	●	●	

Enjeux
défi/finalités

Légende :

- 0 défi faible sur cette finalité
- 1 défi d'accompagnement sur cette finalité
- 2 défi contribuant à l'atteinte de cette finalité
- 3 défi incontournable pour atteindre cette finalité

Les 6 grands projets prévisionnels du Défi :

Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3
Génération 21	Particip'activ	Coopérations
Ecocitoyenneté	Eco-fabriques	Opening/ouverture

Descriptif :

La Ville affirme son exemplarité à travers ce défi et engage les services dans une démarche d'éco-responsabilité proactive. En effet, l'acte 1 a permis d'insuffler et d'intégrer la « culture » Développement durable en interne notamment à travers le Plan d'Eco-responsabilité, le plan de formation, l'éco-responsabilité des manifestations et le Bilan Carbone Patrimoine et Services. Le cap fixé pour 2020 sera donc d'atteindre l'intégration de l'éco-responsabilité par tous les services, sous forme d'appels à projet notamment, de déployer l'éco-responsabilité à tous les événements municipaux en structurant le dispositif, de mettre en œuvre le plan d'actions du Bilan Carbone sur un axe transition ressource et climat fort. Enfin, ce défi permettra d'inscrire l'alimentation et la lutte contre le gaspillage alimentaire comme axe d'intervention prioritaire.

Les 3 objectifs stratégiques du défi :

Objectif 1 : Renforcer la Ville en tant qu'acteur public exemplaire

Objectif 2 : Lutter contre le changement climatique

Objectif 3 : Préserver les ressources

Changement climatique	●	●	●	Enjeux défi/finalités
Milieus et ressources	●	●	●	
Cohésion sociale et solidarité	●	●		
Epanouissement des êtres humains	●	●		
Economie responsable	●	●	●	

Légende :

- 0 défi faible sur cette finalité
- 1 défi d'accompagnement sur cette finalité
- 2 défi contribuant à l'atteinte de cette finalité
- 3 défi incontournable pour atteindre cette finalité

Les 3 grands projets transversaux prévisionnels du Défi :

Objectif 1	Objectif 2
Activités intégrées Agent, être et agir	

**Descriptif :**

Depuis 2011, la Ville du Bouscat s'inscrit dans une logique de planification avec comme objectif de cibler les points forts et ceux à améliorer de son organisation pour rendre son activité et ses missions plus performantes. Cette volonté s'est matérialisée à travers différents dispositifs, tels que les Plans d'Actions Stratégiques, la démarche qualité, plus récemment l'évaluation AFAQ 26000 portant sur la responsabilité sociétale et l'évaluation des politiques publiques. Ce défi « Qualité » s'inscrit pleinement dans cette approche qui vise à mesurer l'intégration du Développement durable dans les politiques sectorielles, de poursuivre et d'améliorer le suivi et l'évaluation des activités de la Ville et de mettre en œuvre les axes de progrès à chaque niveau. Enfin, le travail engagé sur la qualité de vie au travail et le bien être des agents se poursuivra en s'inscrivant dans les grands principes de la responsabilité sociétale.

Les 2 objectifs stratégiques du défi :

Objectif 1 : Améliorer le suivi et l'évaluation des politiques publiques

Objectif 2 : Renforcer la performance

Changement climatique	●	●	●	Enjeux défi/finalités
Milieus et ressources	●	●	●	
Cohésion sociale et solidarité	●	●		
Epanouissement des êtres humains	●	●		
Economie responsable	●	●	●	

Légende :

- 0 *défi faible sur cette finalité*
- 1 *défi d'accompagnement sur cette finalité*
- 2 *défi contribuant à l'atteinte de cette finalité*
- 3 *défi incontournable pour atteindre cette finalité*

Les 2 grands projets transversaux prévisionnels du Défi :

Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3
Activités intégrées Agents, être et agir		

6^{ème} Défi : Innovation

Descriptif :

Les impératifs de réduction des dépenses (baisse des dotations de l'état), la mise en œuvre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), engagent la collectivité à trouver de nouvelles solutions, de nouveaux schémas et un nouvel équilibre entre efficacité et qualité du service public. L’innovation est un levier essentiel qui se traduira par des moyens tels que la recherche de financements participatifs, le partage d’économies, les achats durables ou encore une approche en coût global. Ce travail d’innovation a déjà été engagé par la Ville et doit se poursuivre notamment à travers la formation des managers, un travail de prospective sur ces axes de développement, la Gestion Prévisionnelle de l’Emploi et des Compétences. La poursuite ou l’engagement de la collectivité dans des dispositifs de certification, labellisation ou reconnaissance permettra de valoriser les équipes municipales sur ces grands enjeux, et de maintenir la mobilisation des agents.

Les 3 objectifs stratégiques du défi :

Objectif 1 : **Consolider une approche financière intégrée**

Objectif 2 : **Accompagner les services de la Ville dans le changement**

Objectif 3 : **Ancrer les démarches « qualité de services aux usagers »**

Changement climatique	●	●	●	Enjeux défi/finalités
Milieus et ressources	●	●	●	
Cohésion sociale et solidarité	●	●		
Epanouissement des êtres humains	●	●		
Economie responsable	●	●	●	

Légende :

- 0** *défi faible sur cette finalité*
- 1** *défi d’accompagnement sur cette finalité*
- 2** *défi contribuant à l’atteinte de cette finalité*
- 3** *défi incontournable pour atteindre cette finalité*

Les 2 grands projets transversaux prévisionnels du Défi :

Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3
Recherche et Ressources « R et R » Labels et prospective		

3.3 La planification

